EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 23 février 2023

Conseillers Municipaux en exercice : **15** Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date de la convocation :

16.02.2023

Date d'affichage :

24.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel BAISSAC, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, BOUISSE L, DOLY D, MANIAVAL E, RIC D, ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE

V, LACAMBRE S, VIDAL A.

<u>Absents excusés</u>: MARTINET V, SEGUIS H. <u>Absent excusé ayant donné pouvoir</u>: / <u>Secrétaire de séance</u>: Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230223_1:

Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs qui s'établit de la façon suivante :

	Catégorie A	Tps	Tps	Vacant	Pourvu
		complet	incomplet		
1	Agent contractuel – chargé de coopération 17h30		1		1
	Catégorie B				
1	Rédacteur principal 1ère classe	1			1
	Catégorie C				
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1			1
1	Adjoint d'Animation Territorial		1		1
1	Agent de Maîtrise	1			1
1	Agent de Maîtrise Principal	1			1
3	Adjoint Technique Territorial 35 H	3			3
1	Adjoint Technique Territorial 28 H		1		1
2	Adjoint Technique Territorial 30 H		2		2
2	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe 35 H	2			2
2	Agent contractuel – accroissement temporaire d'activité		2	1	1
1	Agent contractuel - CDD		1		1
17	TOTAL	9	8	1	16

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 23 février 2023.



Accusé de réception en préfecture 015-211502216-20230228-20230223_1-DE Date de télétransmission : 28/02/2023 Date de réception préfecture : 28/02/2023